

Décembre 2015 – N°64

# LA GAZETTE

Votre Magazine municipal d'information



DANS CE NUMERO :

Dossier : le service de la restauration scolaire  
La réforme territoriale  
Actualité des temps d'activités périscolaires

*Meilleurs vœux*

Commune de

# Corseul



La municipalité invite l'ensemble des Coriosolites à la **cérémonie des vœux** qui se déroulera le 9 Janvier.  
(19h00 - salle polyvalente)

## Edito du Maire

### Dans ce numéro

- 1 Edito du Maire
- 2 Dossier : la restauration scolaire
- 4 La réforme territoriale
- 5 Informations diverses
- 8 Vie associative
- 9 Conseils municipaux
- 11 Agenda

L'année 2015 aura été marquée par les événements dramatiques de janvier et de novembre.

Le 13 novembre, des gens ordinaires, jeunes, de vingt nationalités, de toutes régions françaises, de religions et de couleurs différentes ; mais tous innocents, ont été massacrés alors qu'ils partageaient un moment de convivialité à un concert, à la terrasse d'un café ou au stade.

C'est pourquoi, plus encore qu'en janvier, chacun d'entre nous s'est senti directement concerné.

Un formidable élan de solidarité et de cohésion nationale s'est exprimé avec, notamment, l'affirmation des valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. Mais il y a aussi sous le coup d'une émotion forte légitime la tentation d'un repli sur soi et la désignation de boucs émissaires.

C'est exactement ce que recherchent les commanditaires de ces actes terroristes : répandre la terreur pour diviser la société et ainsi accroître leur capacité à récidiver.

Il nous faut donc, à la fois, être vigilants et solidaires ; Il faut aussi continuer à faire ce qu'on a à faire, là où on est.

Pour ce qui nous concerne nous avons des dossiers importants à gérer :

-la réforme territoriale avec une nouvelle fusion de communautés de communes à faire aboutir : échéance 1er janvier 2017. C'est très court ! Nous y travaillons avec la volonté de nous appuyer sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) élaboré à l'échelle du Pays de Dinan ; et avec le souci de garder la maximum de proximité dans les services qu'un territoire peut apporter à sa population.

-dans le même temps nous allons travailler à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de la Communauté de Communes, ce document devra être en compatibilité avec le SCOT dont l'objectif fort est une réduction de 50% de la consommation foncière pour l'urbanisation par rapport aux vingt dernières années.

S'agissant d'urbanisme, précisément, nous avons deux lotissements viabilisés et les lots sont disponibles à la vente. Nous avons l'ambition d'accueillir de nouveaux Coriosolites qui participeront au développement et au dynamisme de notre Collectivité. Du travail donc en perspective mais c'est plutôt bon signe !

Que cette nouvelle année soit porteuse de paix, de tolérance, de fraternité et de solidarité. Qu'elle apporte soulagement à ceux qui sont atteints par la maladie et réconfort à ceux qui sont touchés par le deuil

Bonne et Heureuse Année 2016 à Tous !



Responsable de la publication : Alain JAN  
Rédaction et conception : Mairie de Corseul  
Impression : Imprimerie de l'horloge  
Dépôt légal : Décembre 2015  
Tirage : 1050 exemplaires

Alain JAN

### Présentation du service de la restauration scolaire

#### Les principes généraux définis par l'éducation nationale

La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et privilégier l'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire.

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée : 20 % du total énergétique le matin, 40 % au déjeuner, 10 % à quatre heures et 30 % le soir.

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir.

#### La restauration scolaire de la commune

La mise en place de ce service pour les écoles relève de la commune. Toutefois, selon la loi, les collectivités n'ont pas pour obligation de le mettre en œuvre et peuvent aussi choisir des modes de gestion différents (régie, délégation à une entreprise, portage...).

La commune a fait le choix d'un service en régie confié au personnel communal sous la responsabilité de la municipalité afin de veiller à la qualité de la prestation rendue à nos enfants.

La restauration scolaire fonctionne 5 jours par semaine du lundi au vendredi et sert en moyenne 200 repas par jour aux enfants de l'école publique et privée. Le temps méridien constitue le grand pic d'activité du service communal. En effet, ce service mobilise chaque jour un total de treize agents dont trois agents affectés à la préparation des repas et dix agents pour le service et l'encadrement des enfants.



#### La préparation des repas

Le service doit répondre aux obligations nutritionnelles des enfants et doit veiller au respect d'une réglementation lourde. La cuisine fournit les repas de trois structures dont la restauration scolaire, le multi-accueil (crèche) de Corseul, et le centre de loisirs intercommunal (mercredi et vacances scolaires).

L'équipe de la restauration est composée de trois agents présents sur l'ensemble de la chaîne, de la préparation des repas au nettoyage.

Jean-François DURAND : Responsable de la restauration chargé de la confection des menus et du respect des normes et de la préparation des repas

Fabien PHILIPPE : Adjoint chargé de la préparation des repas.

Françoise GUITON : Adjoint chargé de la mise en place de la salle de restauration, de l'entretien et aide à la préparation des repas.

Les deux cuisiniers de la structure ont un diplôme professionnel dans le domaine de la cuisine. Tous les repas sont préparés sur place.



Jean-François et Fabien préparent 200 repas par jour (moyenne)

#### Ils ont pour mission d'appliquer les normes alimentaires :

- Préserver l'équilibre alimentaire
- répondre aux besoins nutritionnels des enfants
- Veiller au respect de l'hygiène alimentaire
- prévenir les risques d'allergies alimentaires

### Des produits de qualité

Par ailleurs, l'équipe ne se contente pas uniquement d'appliquer la norme. Elle met tous les moyens en œuvre afin de fournir des repas de qualité aux enfants avec notamment des produits bio et de qualité servis régulièrement aux enfants.

#### Produits bio et produits issus des circuits courts

- salades et pâtes bio
- Tomates, courgettes, concombres (en saison)
- Laitage 1 fois par mois venant de Plélan
- Poisson frais 2 fois par mois
- Porcs élevés sur paille avec des graines de lin (bleu blanc cœur)



### L'encadrement et le service à table

Le service est assuré par 10 agents communaux pour environ 170 enfants.

L'équipe d'encadrement a pour vocation d'animer le temps méridien (surveillance cours et repas). Les enfants sont pris en charge dès la sortie de la classe et sont accompagnés vers la salle de restauration. Elle assure aussi le service à table et veille à la sécurité et au bien-être des enfants.

La restauration accueille les enfants de l'école publique de 12h00 à 13h20. Les plus petits débutent le repas avant l'arrivée des plus grands afin de limiter les encombrements. A 12h45 l'ensemble des enfants rejoint la cours d'école où certains peuvent, s'ils le souhaitent participer aux animations organisées par les encadrants.

Une trentaine d'enfants de l'école privée prend le relai vers 12h45 accompagnés par deux agents de la commune. Le service s'achève à 13h30.

### Une équipe d'animation qualifiée !

L'équipe est composée d'animateurs qualifiés !

La grande majorité du personnel possède le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou le CAP petite enfance. Il s'agit donc de professionnels de l'enfance coordonnés par Özlem SOMNEZ et Hélène GOUIN.

La commune a d'ailleurs pris la décision de considérer le temps méridien comme un accueil de loisirs périscolaire. La collectivité doit donc respecter les règles d'encadrement et de qualification définies par l'état. C'est la raison pour laquelle un projet pédagogique et un programme d'animations ont été mis en place par la municipalité.

Dans ce cadre, notre collectivité bénéficie du soutien financier de la CAF, partenaire historique dans la mise en œuvre des politiques enfance jeunesse du territoire.

### Des activités proposées aux enfants

Sur le temps méridien, pendant qu'une animatrice a pour mission d'animer ce temps avec des jeux collectifs connus et méconnus des enfants, d'autres encadrants se partagent la salle de bibliothèque de l'école pour proposer aux enfants le souhaitant un moment de détente autour de la lecture ou de jeux de société.



### La réforme territoriale

#### La loi NOTRe : Des débats importants

Après plusieurs mois de débats intenses, la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a finalement été promulguée le 7 août 2015.

Beaucoup d'informations, parfois contradictoires ont alimenté les discussions au sein des collectivités locales et ce particulièrement au sein du bloc communal (EPCI et communes) où le projet de loi initial avait pour ambition d'accentuer fortement le rôle de l'intercommunalité et des régions. La crainte de voir les communes vidées de leurs compétences et la disparition des départements était donc forte.



#### Une loi qui privilégie le compromis mais qui renforce le rôle de la région et des intercommunalités

Le seuil minimal pour l'intercommunalité est passé à 15 000 habitants (10 000 avant la loi)

-Le transfert des compétences eau et assainissement au profit de l'intercommunalité est prévu pour 2020

-Les intercommunalités gèrent la collecte et le traitement des déchets, la promotion touristique, les aires d'accueil des gens du voyage

-Les EPCI deviennent l'échelon local en charge du tourisme

-La clause générale de compétence est supprimée pour les départements et régions

-La région voit son rôle renforcé en matière de compétence économique et d'aménagement du territoire (incluant le tourisme).

-Le conseil départemental conserve la charge des collèges et l'action sociale

L'intercommunalité et les régions sortent donc renforcées par la loi Notre. **Toutefois, les communes conservent une clause générale de compétence** et au vu de l'importance des futurs intercommunalités elles auront toute leur place dans **l'organisation des services de proximité**. Le rôle des départements dans la solidarité est consolidé.

#### Les conséquences sur notre commune

Corseul est bien évidemment concernée et des applications concrètes découleront prochainement de cette réforme avec notamment :

-le transfert de la compétence eau et assainissement collectif avant 2020.

-la réforme de la DGF devrait inclure une variable mutualisation : Communes et EPCI devront donc définir une politique de mutualisation dans les années à venir.

-la probable suppression du syndicat du collège (la commune a déjà délibéré pour ne plus être membre).

Dans le cadre de la loi Alur, la communauté de communes va prendre la compétence « Plan local d'Urbanisme ». (Voir rubrique conseil municipal).

Dans le cadre de la loi NOTRe, le préfet a établi un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Les intercommunalités devront donc fusionner.

Le conseil municipal a estimé insuffisante la proposition du préfet (fusion des communautés de communes de Plancoët-Plélan et du Pays de Matignon). C'est la raison pour laquelle il a émis un avis défavorable au projet de schéma et a délibéré en faveur d'une intercommunalité à l'échelle du pays de Dinan (voir rubrique conseil municipal).

### Calendrier des fusions

**En octobre 2015** le préfet a communiqué son projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale.

Les communes doivent transmettre au préfet leurs avis avant le **31 décembre 2015**.

Le préfet peut prendre l'avis des communes et EPCI en compte et décider d'amender le schéma (notamment la carte des intercommunalités).

Il devra arrêter le schéma définitif avant le **31 mars 2016** et le périmètre des intercommunalités avant le **15 juin 2016**.

Les collectivités donneront de nouveau un avis avant **septembre 2016**.

Le périmètre sera définitivement établi avant le **31 décembre 2016** pour une fusion en vigueur **au 1<sup>er</sup> janvier 2017**.

### Etat-Civil

#### Naissances

- Le 13 juillet 2015 à Dinan, Théo SALMON, 17 La Lande Baume
- Le 14 Aout 2015 à Dinan, Oscar LECORVAISIER, 26 La Hestrinais
- Le 3 septembre 2015 à Dinan, Calliopé GASTE, 6 Lotissement de Buhen
- Le 27 septembre 2015 à Dinan, Augustin DAUDEY, La Nogatz
- Le 16 octobre 2015 à Saint-Brieuc, Eloane BIGUE, 1 Bis La Pironnerie
- Le 20 octobre 2015 à Dinan, Soâ BANSARD, 2 La Maraudois
- Le 7 Novembre 2015 à Saint-Malo, Roxane DESCHANDELIERS, 30 Cité Halouze
- Le 15 novembre 2015 à Dinan, Hayden NATALUCCI KERNEIS , 14 Lotissement de Buhen



#### Mariages

- Le 14 Aout 2015, Christophe VARNAI, OBERHAUSBERGEN (67) et Eléonore PERRIER, Beau Soleil
- Le 5 septembre 2015, Kevin TRIPE, Aucaleuc et résidant à Pellan et Marie MARTINOT, Aucaleuc
- Le 5 septembre 2015, Olivier PIGEON, Paris 20ème et résidant à 35 tréfort et Lilian BAYONA QUINTERO, Paris 20ème
- Le 12 septembre 2015, Franck LE DUC et Isabelle LUCAS, C2 Lotissement du Val de Gravel A Saint-Lunaire, Arnaud LE BAST, La ruelle et Stéphanie LETORT, résidante à ST LUNAIRE

#### Décès

- Le 26 Août 2015 à Dinan, Germaine GESTIN, la Ville au Sang
- Le 29 Août 2015 à Corseul, Désiré GUGUEN, la Grande Boixière
- Le 7 Septembre 2015 à Dinan, Franceline PENNINGER Veuve COLIN, la Ville es Fous
- Le 21 septembre 2015 à Corseul, Jeannine LEFEUVRE veuve DELAHAYE, 22 La dalibardais
- Le 2 octobre 2015 à Saint-Malo, Patrick LEBON, La Noé
- Le 13 octobre 2015 à Dinan, Antoinette LEBRET Epouse COLLET, la Ville es Ayaux
- Le 30 octobre 2015 à Dinan, Claudette DEFEREE Epouse VILLALON, 22 rue de l'Hôtellerie
- Le 3 novembre 2015 à Saint-Malo, Jean-Baptiste DELACROIX, 18 Tréguihé
- Le 24 novembre 2015 à Fréjus, Jeanne MEHEUST Epouse SAMSON, Zone artisanale

### Urbanisme

Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées déposées au secrétariat de mairie

Demandeur	Adresse du demandeur	Nature de la Construction
PELLERIN Daniel	Tréguihé	Abri de jardin
ROBERT Damien	Le clos de la Ville es Hues	Maison Individuelle
SCI Alpha Vie	Le Goulet	DP Aspect
HERVE Guillaume	La Ville es Denis	Muret, clôture, portail
HMBE BOURSEUL Hervé	8 Zone artisanale	Clôture et portail
SARL LA FERME DE KEMO	Rte de la Gare – Le clos Neuf	Bâtiments, sanitaires pour ferme
AILLET Jean-Yves	4 rue de la Baye	Clôture
MARIEL François	4 Cité Halouze	Bardage
EARL Le Pont au Marais	Le Pont au Marais	Porcherie
ROCHELLE André	19 Le Ray	Clôture
GLOT Stéphane	1 rue des domaines	Carport
LEPERCHOIS Arnaud	Le clos de la Ville es Hues	Maison Individuelle
LAGRAIS Gilbert	22 Rue Ernest Villalon	portail
BAUBY Armelle	1 L'Orée du Bois	Maison individuelle
Pharmacie JACQ	8 Place de l'Eglise	Modification vitrine
BLY Cathy	15 L'orée du Bois	Maison Individuelle
LEBOURDAIS Jean-Luc	6C Lot de Gravel	Clôture grillagée

## Informations Diverses

### Aménagement extérieur de la mairie

Les travaux d'aménagement extérieur de la mairie (du côté de Monterfil) ont été réceptionnés.

L'esthétisme peu élégant suite à la fin des travaux afférents au bâtiment a justifié cette opération. Les promeneurs et visiteurs peuvent maintenant profiter de la continuité paysagère reliant Monterfil avec la nouvelle mairie et de la terrasse qui surplombe les vestiges archéologiques.

Coût des travaux : 17 000 € HT



### Cérémonie du 11 novembre

La municipalité a organisé la traditionnelle cérémonie, journée d'hommage à tous les morts pour la France en présence d'un représentant de la gendarmerie, de la FNACA, d'enfants et d'enseignantes.



### Actualité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les TAP représentent la pierre angulaire de la réforme des rythmes scolaires appliquée sur Corseul depuis la rentrée 2014. Les enfants de l'école publique bénéficient de 3h d'activités réparties en deux séances (le mardi et vendredi).

Neuf agents de la commune sont mobilisés pour l'encadrement de ce temps coordonné par Özlem SOMNEZ.

Depuis la rentrée, les enfants ont pu découvrir des activités en rapport avec le thème « jouons avec la nature et notre environnement »

- art visuel à la manière d'Alechinsky
- réalisation d'herbiers
- personnages coloquintes
- connaissance des infrastructures de la commune, avec l'intervention du Maire et de l'adjointe aux affaires scolaires

Le mois de décembre a été consacré à des réalisations centrées sur Noël : des sapins avec des bouchons de liège, des bonhommes de neige...



### Aide aux études (Conseil Départemental)

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor propose des aides aux études pour l'année scolaire 2015-2016.

Une aide est accordée aux lycéens ou étudiants costarmoricains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines. Elle peut être versée également aux étudiants en apprentissage (de 150 € à 1 200 € selon les revenus).

Renseignements : Maison du département de Dinan / 02.96.80.00.80 ou <http://cotesdarmor.fr>

### Animaux et règles de vie

Nous constatons que de plus en plus de propriétaires laissent divaguer leurs chiens au risque que ces derniers agressent des gens ; provoquent des accidents ou agressent des animaux. Dans l'agglomération, les déjections sur les trottoirs ou les espaces verts (y compris les lieux où jouent les enfants) posent un vrai problème. Alors s'il vous plaît faites un effort pour remédier à cette situation très désagréable.

## Informations diverses

### Bibliothèque municipale : des nouveaux ouvrages

Chaque année la bibliothèque acquiert une centaine d'ouvrages à destination des adultes. Nous essayons de suivre l'actualité littéraire tout en tenant compte des goûts très variés et des demandes de nos lecteurs. Parmi les nouveautés, ceux-ci ont beaucoup aimé :

-le **charme discret de l'intestin** et le dernier ouvrage de Delphine de Vigan **D'après une histoire vraie**.

-les plus petits ne sont pas oubliés pour qui nous avons sélectionné des albums de Noël et ils retrouveront les nouvelles aventures de **Mamette**.

-la bibliothèque profite aussi du Bibliobus qui dépose 300 ouvrages à chacun de ses passages. Les lecteurs sont invités à formuler des souhaits sur le choix des nouveaux ouvrages.

### La poste de Corseul : un nouveau concept de facteur-guichetier

La poste de notre commune va connaître un important changement à compter du 15 mars 2016 avec l'arrivée d'un facteur-guichetier.

Ce nouveau métier vise à répondre aux besoins du service dans un contexte de forte évolution. En effet, le volume de courrier diminuant d'année en année, certains facteurs se voient aujourd'hui attribuer des missions d'accueil. Ce concept devrait permettre de limiter les fermetures occasionnelles du bureau.

La poste ouvrira l'après-midi.

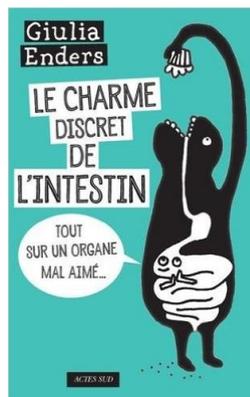
Les anciennes heures d'ouverture restent valables jusqu'au 15 mars 2016.



### Ouverture de la déchèterie de PLANCOËT

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre

	Lundi	Mardi-Mercredi Vendredi	Jeudi	Samedi
Matin	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h
Après-midi		14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h



### Communiqué des services techniques de la Communauté de Communes Plancoët Plélan et de la commune

Afin d'éviter toute détérioration d'appareils de réseau (coffret électrique ou télécom) installés en extérieur et notamment sur les abords routiers entretenus par épaveuse, il appartient à chaque propriétaire d'entretenir leur entourage immédiat afin de les rendre bien visibles.

Merci pour votre participation.

### Collecte de sang

Planning des collectes réalisées par l'Etablissement Français du Sang :

Jeudi 21 janvier 2016 à Pluduno – Salle polyvalente

Jeudi 31 mars à Pluduno – Salle polyvalente

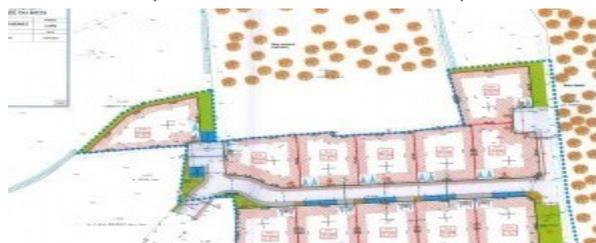
Mercredi 1<sup>er</sup> juin à Pluduno – Salle polyvalente

### Terrains communaux à vendre

La commune dispose de 30 terrains à vendre répartis sur deux lotissements :

-Orée du bois : 6 terrains disponibles / surface des terrains comprise entre 452 et 606 m<sup>2</sup> / prix : 42 € HT / m<sup>2</sup>

-La Mettrie : 24 terrains disponibles / surface des terrains comprise entre 324 et 626 m<sup>2</sup> / prix : 47 € HT / m<sup>2</sup>



Cette page est destinée à la présentation des associations du territoire et des animations qu'elles organisent. Si vous souhaitez faire paraître un article, merci de prendre contact avec la mairie – [contact@corseul.fr](mailto:contact@corseul.fr) ou 02.96.27.90.17. La rédaction se réserve le droit de refuser la publication d'un article

### Chœur de Breizh cherche des chanteurs et chanteuses

"Chœur de Breizh", groupe vocal d'adultes amateurs, en création sur Corseul, recherche des chanteurs / chanteuses, à capella.

Le but de ce groupe est de se retrouver autour du chant avec un répertoire varié et dynamique (prévoir des restitutions en public).

Vous êtes basse, ténor, alti, mezzo, soprane... pas besoin de savoir lire la musique du moment que vous chantez juste, que vous êtes disponibles et motivés.

Si l'aventure vous tente, appelez-moi et venez nous rejoindre pour les répétitions, le mercredi soir de 19h30 à 21h00 sur CORSEUL.

Exemple de chants: amazing grace, assimbonanga, le chat, happy day, shosholoza, day-O ....et plein d'autres encore...

Contact: Marianne Démétriadis

Tel: 02.96.39.77.58.



### Séjour ski 2016 - Sports Loisirs Pour Tous (amicale laïque)

L'association sports loisirs pour tous (amicale laïque) organise un séjour ski du samedi 12 au dimanche 20 mars 2016.

Lieu : Arêches Beaufort / village Azurera .

Départ en car.

Tarifs incluant le transport, les remontées et les animations (matériel non compris) : Skieur adulte 625 € / non skieur 510 € / plus adhésion à l'association 15 €.

Inscriptions et renseignements : 02.96.27.96.59 / 02.96.27.93.75.



### Nouvelle Entreprise :L'Agence de Com

Une nouvelle agence s'est installée sur la commune.

«L'Agence de Com» est spécialisée dans la communication numérique (site internet, référencement, blog, réseaux sociaux...).

Coordonnées : 7 la Bertranmatz-22130 Corseul

Tel : 0983869769/ mail : [contact@agencedecom.net](mailto:contact@agencedecom.net)



### Conseil Municipal – Septembre 2015

#### **Installation d'un panneau lumineux et de deux radars pédagogiques**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de sécuriser la circulation sur la voie principale du bourg.

Il précise que malgré les panneaux 50 km/h de nombreux dépassements de vitesse sont constatés. C'est pourquoi, il est proposé d'installer deux radars pédagogiques dans l'agglomération afin de sensibiliser les automobilistes.

Par ailleurs, l'assemblée délibérante prend aussi connaissance du projet de pose d'un panneau lumineux destiné à informer les automobilistes et les piétons.

Il est précisé que l'achat de ces équipements peut être subventionné par le Conseil Départemental au titre des amendes de police.

#### Enveloppe proposée :

Panneau lumineux : 20 000 € HT

Radars pédagogiques : 10 000 € HT

#### **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

-de valider le projet d'installation d'un panneau lumineux et de deux radars pédagogiques.

-de fixer une enveloppe budgétaire de 30 000 € HT.

#### **Instauration d'un tarif complémentaire « Retard » - Restauration scolaire du mercredi**

Des retards fréquents des parents lors de la sortie du service restauration le mercredi midi ont été signalés. C'est la raison pour laquelle Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adopter un tarif de 5 € par quart d'heure de retard à l'instar du tarif déjà appliqué pour le service garderie.

Cette décision a pour objectif de faciliter la transition entre le service de la restauration scolaire et le centre de loisirs intercommunal, rendue complexe par la présence d'enfants supplémentaires.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'instaurer un tarif complémentaire en cas de retard** au service de la restauration scolaire du mercredi pour un montant de 5 € par quart d'heure de retard.

#### **Travaux (unanimité)**

->Lotissement des Clossets les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché « voirie définitive à l'entreprise SETAP pour un montant de 28 512 € HT.

#### **Personnel communal (Unanimité)**

Le conseil municipal autorise le maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires indisponibles (congés, formation, maladie...)

Le conseil municipal décide de recruter deux agents contractuels afin de renforcer temporairement les services TAP et restauration scolaire (temps de travail par semaine : 2h45 et 7h25)

#### **Tarifs eau et assainissement (unanimité)**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs eau et assainissement en 2016.

### Conseil Municipal – Octobre 2015

#### **Acquisition de la parcelle de terrain AB 377**

M Le Maire informe le conseil que M MAZE propose de vendre au bénéfice de la commune une parcelle de terrain dont il est propriétaire. Cette parcelle cadastrée AB 377 (6 652 m<sup>2</sup>) est située « Le Domaine des Croix » (futur quartier de la Mettrie) dans une zone classée 1AU au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les négociations avec M MAZE, ont abouti à une offre de 5 € par m<sup>2</sup> (33 260 € au total) avec une prise en charge totale des frais annexes relatifs à cette acquisition par la collectivité.

Il est donc proposé au conseil d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

#### **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- de valider l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AB 377 pour un montant de 33 260 €

- de préciser que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune

#### **Lotissement de la Mettrie : fixation du prix de vente**

M le Maire informe le Conseil Municipal que les plans de vente des lots du lotissement de la Mettrie sont achevés. La vente des terrains peut donc débuter.

Il donne ensuite connaissance de l'estimation des coûts des différents travaux de viabilisation et de mise en place des réseaux publics.

La disposition des différents lots et la situation des voies de desserte rendent leur valeur en tous points égale.

La Commission de travaux s'est réunie et propose un tarif de 47 €/ m<sup>2</sup> HT

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de décider de fixer à 47 € HT le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain des lots viabilisés.**

### Conseil Municipal – Octobre suite

#### **Lotissement de la Mettrie – Convention de réalisation de logements locatifs sociaux**

les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

-d'adopter la convention de réalisation de logements locatifs sociaux et de valider les modalités de participation financière de la S.A HLM de la Rance pour l'acquisition des terrains ;

soit un montant de 5.000 € HT par logement locatif et 10.000 € HT par logement en accession sociale.

-de garantir 50 % de l'emprunt contracté pour la réalisation de l'opération.

#### **Transfert de la compétence Plan Local d'urbanisme (unanimité)**

Suite à une présentation en bureau des Maires de la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan des enjeux en matière d'aménagement de l'espace (notamment les mises en compatibilité avec le SCOT du Pays de Dinan et les SAGE) et de projet de territoire, il est proposé aux communes et conseil communautaire de transférer la compétence « plan local d'urbanisme » à l'EPCI avant la fin de l'année 2015 afin de prescrire la révision du PLU intercommunal (PLUI) avant le 31 décembre 2015.

En cas de transfert : l'élaboration du Plan local d'urbanisme ne relèvera plus de la commune. C'est le conseil communautaire qui sera compétent.

M le Maire précise être favorable à ce transfert et expose les enjeux prioritaires :

-Mettre en œuvre les dispositions du SCOT du Pays de Dinan et des SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye et Frémur Baie de Beausaie

-Articuler les politiques sectorielles à l'échelle communautaire

-Appréhender de manière prospective les compétences communautaires

Il ajoute que les communes seront associées à l'élaboration du PLUI via des groupes de travail.

#### **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

-d'adopter le transfert à la Communauté de Communes de la compétence « plan local d'urbanisme »

-prend acte des dispositions techniques et financières (50% à la charge de la commune, 50 % pour la CCPP).



Le contenu intégral des délibérations du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune <http://www.corseul.fr>

### Conseil Municipal – Décembre 2015

#### **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

M Le maire présente le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par M Le Préfet des Côtes d'Armor. Ce projet propose la fusion des communautés de communes de Plancoët-Plélan(CCPP) et du Pays de Matignon(CCPM).

Au vu des éléments présentés, M le Maire exprime son avis sur ce schéma :

-la CCPP et la CCPM sont deux EPCI complémentaires reliant terre et mer et forts d'une activité économique importante sur la CCPP et d'un tourisme attractif sur la CCPM.

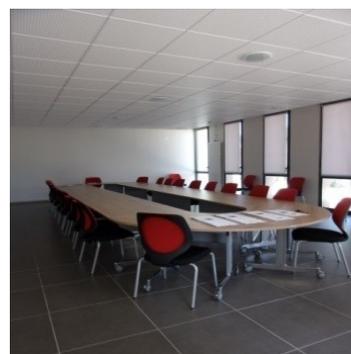
-il mentionne l'énorme travail réalisé au cours de l'année 2015 entre les représentants des deux communautés de communes et souligne l'excellent climat de confiance, d'écoute et de transparence qui a permis d'élaborer une charte qui devait déboucher naturellement sur la rédaction des statuts de la nouvelle communauté de communes.

-ais depuis la publication par le Préfet du projet de schéma de coopération intercommunal, il apparaît clairement qu'une communauté de communes regroupant que Plancoët-Plélan et Matignon serait en situation de faiblesse par rapport aux autres communautés du département. M Le Maire précise alors l'insistance des élus de la CCPP et CCPM à rencontrer les représentants des communautés de communes du Pays de Dinan afin d'échanger sur cette situation.

Les choses avancent désormais dans la voie d'un regroupement à l'échelle du pays de Dinan.

M Le Maire précise que, pour lui, la proposition du préfet apparaît insuffisante en l'état.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette proposition en formulant le souhait de fusion au 1er janvier 2017 des EPCI qui composent aujourd'hui le Pays de Dinan dans une communauté d'agglomération autour du pôle de centralité de Dinan tel que défini dans le SCOT**





## Evènements à venir

- 9 janvier 19 heures à la Salle des Fêtes, **vœux de la Municipalité**
- 29 janvier à la Salle Mulon, **Assemblée Générale Amicale Bouliste**
- 31 janvier à la Salle des Fêtes, **Loto APE École Publique**
- 13 février à la Salle des Fêtes, **AG repas Amicale Curiosolite du Temps Libre**
- 20 février à la Salle Mulon **AG Amicale Motocycliste Curiosolite**
- 04 mars à la Salle Mulon, **Assemblée Générale les Amis du Jumelage**
- 05 mars à la Salle des Fêtes, soirée **KARAOKE Amicale Laïque Foyer d'Éducatoin Populaire**
- 12 mars à la Salle des Fêtes, **soirée Arguenon Informatique**
- 19 mars à la Salle des Fêtes, **Couscous de la FNACA**
- 03 avril à la Salle des Fêtes, **Repas de Printemps Amicale Curiosolite du Temps Libre**
- 24 avril, à la Salle de Sports, **Vide Grenier Association Parents d'Élèves École Publique**
- 24 avril au Plan d'Eau, Pêche **Comité de Gestion du plan d'Eau**

## Agenda culturel intercommunal

- 8 Janvier 20h30 , à SolenVal de Plancoët, **Soirée magique !**
- 6 février 20h30, à L'Embarcadère de Plélan-Le-Petit, **Guillaume MEURICE**, « Que demande le peuple », spectacle d'humour
- 27 février, 20h30, à SolenVal, **Orchestre Symphonique de Bretagne**, musique classique
- 12 mars 20h30, à SolenVal, **Chanson Plus Bifluorée, théâtre musical**
- 19 et 20 mars, à SolenVal, **École de musique "Le Diapason"**, concours de musique
- 1<sup>er</sup> Avril, 20h30, à l'Embarcadère de Plélan-Le-Petit, **Le gai mariage**, théâtre



Retrouvez l'intégralité du programme culturel de la communauté de communes sur le site internet :

<http://www.solenval.fr>

## Agenda

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29						

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	